

MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES

Présenté pour l'obtention du **DIPLÔME MASTER**
Spécialisation : **Gestion des Aires Protégées**
Option: **M. spé GAP**

THEME : Comment concilier les objectifs de conservation de la biodiversité dans le bloc écologique Gourma-Sahel et satisfaire les revendications légitimes des pasteurs transhumants, en termes de fourrages, d'eau et de mobilité ?



Une vue du Gourma malien

Par
Adama TOGO

Mémoire préparé sous la direction de :
Mme KONARE Rokia DIARRE, Chef de mission UICN au Mali et Eric Seydou TRAORE, enseignant 2iE
Présenté en : Octobre 2009

Organisme d'accueil : **UICN – Mali**



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
REMERCIEMENTS	5
RESUME	6
SUMMARY	8
INTRODUCTION.....	10
I. PRESENTATION DES PARTENAIRES D'APPUI DU STAGE	11
1.1 Présentation de l'UICN-PACO	11
1.2 Présentation du PCVBG-E	13
II. RAPPEL DE L'OBJECTIF, DES RESULTATS ET DE LA METHODOLOGIE DU STAGE	15
III. PRESENTATION DU BLOC ECOLOGIQUE GOURMA – SAHEL	16
IV. RAPPEL DU CADRE NORMATIF DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT AU MALI.....	17
V. RESULTATS DU STAGE	19
5.1 La description et l'analyse du phénomène de la transhumance dans le Gourma	19
5.1.1 Brève rétrospective sur le phénomène de la transhumance dans le Gourma	19
5.1.2 L'identité des transhumants du Gourma	20
5.1.3 Les déterminants de la transhumance et de l'exploitation pastorale dans le Gourma	22
5.1.4 Les périodes de transhumance dans le Gourma et les animaux transhumants	23
5.1.5 Les initiatives entreprises dans le Gourma en faveur de la gestion de la transhumance et de la conservation des RN et de la biodiversité	24
5.1.6 Les axes empruntés par les transhumants du Gourma	28
5.1.6 Les impacts de la transhumance sur la conservation des RN et de la biodiversité du Gourma	29
5.1.7 Les conséquences du manque de conciliation de la transhumance et la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma	30
5.2 Les mesures et recommandations pour une gestion efficace du phénomène de la transhumance dans le gourma	32
5.3 Les recommandations et suggestions pour une gestion concertée du phénomène de la transhumance dans le bloc écologique GS.....	33
5.4 Les enseignements tirés par le stagiaire.....	33
VI. CONCLUSION.....	34
BIBLIOGRAPHIE	35
ANNEXE.....	36
QUESTIONNAIRE ADMINISTRE.....	36

SIGLES ET ABREVIATIONS

2iE	Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement
BF	Burkina Faso
CCC	Communiquer pour Changer de Comportement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIT	Certificat International de Transhumance
CMO	Cellule de Mise en Œuvre
CN	Conservation de la Nature
DCFH	Division conservation de la faune et de son habitat (DCFH/DNCN)
DIN	Delta Intérieur du fleuve Niger
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNPIA	Direction Nationale des Productions Industrielles et Animales
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
DRCN	Direction Régionale de la Conservation de la Nature
DRPIA	Direction Régionale des Productions Industrielles et Animales
DRSV	Direction Régionale des Services Vétérinaires
GS	Gourma – Sahel
LLS – Mali	Livelihoods and Landscapes Strategy du Mali
LOA	Loi d'Orientation Agricole
NEF	Near East Foundation
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODEM	Opération pour le Développement de l'Elevage dans la région de Mopti
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACL	Programme d'Appui aux Communautés Locales
PACO	Programme Afrique du Centre et Occidentale
PAGEN	Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels
PAPACO	Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest
PCVBG – E	Projet Conservation et Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants
PDE – LG	Projet de Développement de l'Élevage dans la Région du Liptako Gourma

PGET	Planification de la Gestion des Ecosystèmes Transfrontaliers
PIA	Productions Industrielles et Animales
RN	Ressources Naturelles
RSPPFS	Réserve Sylvo - Pastorale et Partielle de Faune du Sahel
SAT	Schéma d'Aménagement du Territoire
SV	Services Vétérinaires
UBT	Unité Bétail Tropical
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

REMERCIEMENTS

Je remercie, d'abord toute l'équipe pédagogique de l'Institut international d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) de Ouagadougou/Burkina Faso et les intervenants professionnels, responsables de la formation « master spécialisé gestion des aires protégées », pour avoir assuré la partie théorique de celle – ci, tout particulièrement Monsieur Eric Seydou TRAORE, mon directeur de mémoire.

Je remercie également les cadres de la hiérarchie de mon service, la Direction Nationale de la Conservation de la Nature du Mali pour leur soutien à ma participation à la formation master et le PAPACO de l'UICN pour l'octroi de la bourse de formation, il s'agit plus particulièrement de :

- ✓ Alassane Boncana MAÏGA, Directeur National de la Conservation de la Nature du Mali ;
- ✓ Baïkoro FOFANA, Adjoint au Directeur National de la Conservation de la Nature du Mali ;
- ✓ Mohamed Ag Hamaty, Point Focal National de la Convention sur la Diversité Biologique ;
- ✓ Geoffroy MAUVAIS, Chef du PAPACO – UICN.

Particulièrement, je voudrai témoigner toute ma reconnaissance aux personnes suivantes, pour l'expérience enrichissante et pleine d'intérêts qu'elles m'ont fait vivre durant ces trois mois de stage :

- ✓ Messieurs Biramou SISSOKO, Coordinateur national du PCVBG – E et Mamadou Baga SAMAKA, Chef de la DCFH/DNCN et les Cadres de la CMO/PCVBG – E ;
- ✓ Monsieur Moudibo COULIBALY, Directeur d'Etudes de AGEFORE, pour son soutien à la rédaction de ce document ;
- ✓ Madame Rokia KONARE, Chef de mission de l'UICN au Mali, pour son accueil et la confiance qu'elle m'a accordé dès mon arrivée dans le Bureau ;
- ✓ Monsieur Aliou FAYE, le Chargé de suivi à l'UICN - PACO, pour m'avoir appuyé dans la recherche d'un lieu de stage et intégré rapidement au sein du bureau UICN – Mali et m'avoir accordé toute sa confiance ; pour le temps qu'il m'a consacré tout au long de cette période, sachant répondre à toutes mes interrogations ; sans oublier sa participation au cheminement de ce rapport ;
- ✓ Messieurs Daouda TRAORE, Yahaya DANTE, Abdrahamane GOÏTA et Mme Coulibaly Kadiatou OUOLOGUEM ainsi que l'ensemble du personnel d'appui de l'UICN – Mali pour leur franche coopération professionnelle tout au long de ce stage.

RESUME

Le Mali partage avec le Burkina Faso une frontière d'environ 1000 km, au niveau de laquelle se trouve un important bloc écologique, dénommé Gourma-Sahel (GS). Ce bloc écologique transfrontalier qui renferme du côté du Burkina Faso la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de Faune du Sahel (RSPF) et du côté du Mali, la Réserve Partielle des Eléphants du Gourma, abrite de nombreuses mares (la plupart pérennes), de riches pâturages (herbacés et ligneux) et des cures salées.

Les ressources de cette zone attirent de nombreux pasteurs transhumants, en provenance d'autres régions du Mali et du Burkina Faso ainsi que ceux du Niger. L'ampleur de cette affluence fait qu'elle constitue à l'heure actuelle une contrainte majeure à la conservation des ressources naturelles (RN) et de la diversité biologique du bloc et compromet dramatiquement l'atteinte des résultats des initiatives nationales développées par les deux pays (PCVBG-E du Mali et PAGEN du Burkina Faso).

Les raisons qui font que le pastoralisme en général, et la transhumance en particulier, constituent une contrainte majeure pour la conservation des RN et de la biodiversité du bloc écologique GS sont d'une part, la faible volonté politique de la part des deux gouvernements, une défaillance structurelle caractérisée par : d'une part l'insuffisance de concertation et de coordination à l'intérieur de chaque pays et entre les deux pays et d'autre part, l'insuffisance de moyens matériels et humains affectés à la conservation des RN et de la biodiversité du bloc écologique GS. Ces raisons expliquent tous les problèmes liés à la transhumance dans le bloc que sont :

- ✓ les divers conflits avec les transhumants,
- ✓ la dégradation des RN
- ✓ la perte de la biodiversité.

Dans la perspective de concilier la transhumance et la conservation de la diversité biologique dans le Gourma malien, et par extension dans le Sahel Burkinabé, les mesures et recommandations suivantes sont formulées :

Pour le Gourma malien :

Table 1 : mesures et recommandations pour le Gourma malien

Mesures	Recommandations
✓ La définition d'une vocation pour chaque espace à travers l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire de la zone agro-écologique du Gourma et l'établissement des plans d'aménagement et de gestion pour chaque espace/terroir ; ✓ L'institutionnalisation des assises nationales biennuelles sur la problématique de la transhumance et de la conservation dans l'espace Gourma	✓ La délimitation (à l'aide d'une piste péricentrale) et la matérialisation (à l'aide des signes appropriés) de la réserve des éléphants et des différentes aires de conservation ; ✓ La délimitation, la matérialisation et l'aménagement des différents couloirs de transhumance ; ✓ L'aménagement des zones d'attaches en dehors des aires protégées et la réhabilitation des puits pastoraux du Séno – Mongo (P17, puits d'Edal, ...) ;

malien ;	✓ La traduction en langues locales des différents textes législatifs et réglementaires régissant la transhumance, la conservation des RN, la biodiversité, ... et l'information et la sensibilisation des acteurs sur le contenu de ces textes de gestion des RN par l'approche CCC;
✓ La recherche approfondie sur les raisons qui poussent les transhumants, les pasteurs nomades et sédentaires à entreprendre des actions anti- conservatoires ;	✓ La promotion des conventions locales de gestion dans la zone du Gourma qui doivent favoriser la fixation d'un quota annuel de têtes de bétail en fonction de la capacité de charge (UBT);
✓ L'implication des acteurs clés de la transhumance (usagers des RN) et la chambre d'agriculture, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de la politique nationale forestière.	✓ L'application systématique des réglementations en vigueur.

Pour une gestion concertée avec le Sahel burkinabè :

- ✓ la création d'un dispositif transfrontalier plus opérationnel (que le CGET) de concertation entre politiques, décideurs, élus locaux, pasteurs et agriculteurs et autres acteurs de la zone Gourma-Sahel (La souplesse dans la fonctionnalité d'un tel cadre permet de répondre plus rapidement aux préoccupations des acteurs clés de la conservation et de la transhumance transfrontalière) ;
- ✓ l'harmonisation des politiques (textes juridiques et réglementaires) entre les deux pays ;
- ✓ la révision de l'accord intergouvernemental liant les deux pays sur la transhumance, en date du 30 Avril 1988 en prenant en compte les aires protégées de manière spécifique et mettre en place un mécanisme de suivi de son application ;
- ✓ la mise en œuvre stricte de la décision A/DEC 5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO ;
- ✓ l'institutionnalisation d'une rencontre annuelle entre les autorités transfrontalières du Mali et du Burkina Faso ;
- ✓ l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement de la zone transfrontalière concernée ;
- ✓ la facilitation d'une collaboration des services frontaliers par l'institutionnalisation des concertations régulières (chaque six mois) ;
- ✓ in fine, la mise en place d'un mécanisme de financement paritaire et innovant des actions dans le bloc transfrontalier Gourma-Sahel.

Mots – clés : *Transhumance ; Gourma-Sahel ; Aires Protégées, Conservation, diversité biologique ; Ressources Naturelles et Biodiversité.*

SUMMARY

The republic of Mali and Burkina Faso share a 1000 km long border, home of an important ecological area called Gourma – Sahel (GS). This transnational block contains the “Reserve Sylvo-pastoral et Partielle de Faune du Sahel” (RSPDFS) on the Burkina Faso (BF) side, and the Elephant Reserve on the Mali side. It has many ponds and rich pastures (herbaceous and woody) as well as saline lands.

These resources attract many nomad pastoralists and transhumants from other areas in Mali and Burkina Faso, and even from Niger. The magnitude of the phenomenon today constitutes a major constraint to the conservation of the natural resources and the biodiversity of the block, and seriously compromises the achievement of the results set out by the national initiatives of the two countries (PCVBG - E Mali and PAGEN of BF).

The reasons why this pastoralism, and transhumance in particular, constitutes a constraint for the conservation of the GS block are the lack of sustained political will by the two governments – characterized by a lack of coordination between and within governments – as well as the insufficiency of human and material resources. These reasons explain all the problems of transhumance in the block: the conflicts with transhumants, the degradation of natural resources and the loss of biodiversity.

In view of reconciling conservation and transhumance in the Malian Gourma, and thereby in the GS block the, we propose the following measures and recommendations:

For the Gourma:

Table 2: Measures and recommendations for Malian Gourma

Measures	Recommendations
✓ The definition of a vocation for each area through the development of a management plan for the Gourma and each of the other areas; ✓ The institutionalization of biannual national meetings on the issue of transhumance and conservation; ✓ In-depth research on the reasons why transhumant pastoralists and sedentary farmers are pushed to undertake anti – conservation actions; ✓ The involvement of key transhumance actors and the chamber of agriculture in the development and implementation of a national forest policy.	✓ The delineation of the elephant reserve and various conservation areas through a perimeter track and appropriate sings; ✓ The establishment, marking and management of various transhumance paths; ✓ The management of buffer areas and rehabilitation of wells pastoral Seno - Mongo (P17 Up Well Edal, ...); ✓ Translation into local languages of various legislative and regulatory texts governing the seasonal migration, and he conservation of natural resources and biodiversity, as well as the information and sensitization of stakeholders on their content; ✓ The promotion of local management agreements in the Gourma area; ✓ which should support setting a quota of heads per year; ✓ The consistent application of regulations.

For collaborative management in the block GS:

- ✓ The creation of a more operational cross-border arrangement than the CGET (« Conseil de Gestion des Ecosystèmes Transfrontaliers ») for consultation between policy makers, local politicians, farmers and pastoralists, and other actors in the Gourma-Sahelian zone;
- ✓ The flexibility in the functionality of such a framework can respond more quickly to the concerns of key stakeholders in the conservation and trans-border transhumance;
- ✓ The harmonization of policies (regulatory and legal texts) between the two countries;
- ✓ The revision of the international agreement between the Governments of Mali and Burkina Faso of April 30, 1988 relevant to the transhumance, taking specifically into account the Protected Areas and putting in place a mechanism for monitoring its implementation;
- ✓ The strict implementation of Decision A / DEC 5/10/98 on the regulation of transhumance between the Member States of ECOWAS;
- ✓ Institutionalizing an annual meeting between Mali and Burkina Faso;
- ✓ Developing a land management plan on both sides of the border;
- ✓ Facilitating the collaboration of border services by establishing regular meetings;
- ✓ Ultimately, the establishment of a financing mechanism for activities in the Gourma – Sahel block.

Keywords: Internship; Transhumance; Gourma - Sahel; Conservation, Natural Resources and Biodiversity.

INTRODUCTION

L'Afrique de l'Ouest est confrontée à une perte généralisée de ses ressources de biodiversité liée à plusieurs facteurs dont la transhumance. Si certains pays, avec l'aide des partenaires techniques et financiers, sont entrain de lutter contre cette perte de diversité biologique (par exemple, dans la forêt guinéenne et dans la savane soudanienne), l'écosystème aride du Sahel, qui s'étend sur toute l'Afrique de l'Ouest, n'a pas bénéficié pour autant d'une attention à hauteur de souhait.

Le Mali, pays sahélien enclavé, très pauvre et très vulnérable, a sollicité l'aide des partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre ses stratégies de protection de l'environnement et de conservation de la biodiversité sur plusieurs sites prioritaires. Les partenaires ont répondu favorablement pour les principaux sites de conservation : le Baoulé, le Delta Intérieur du Niger (DIN) et l'Adrar des Ifoghas. Pour le Gourma, le site sahélien prioritaire, la requête du Mali (Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Eléphants « PCVBG-E ») adressée à la Banque Mondiale et au FFEM a été formulée conjointement avec le Burkina Faso, eu égard à la dimension transfrontalière de l'écosystème que les deux pays cherchent à préserver. Le Burkina Faso a déjà bouclé l'exécution de la première phase de son programme intitulé « Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturelles (PAGEN) » du côté du Sahel burkinabè.

Le Gourma malien et le Sahel burkinabè forment un même bloc écologique dénommé « bloc écologique Gourma-Sahel » (GS). Ce bloc écologique transfrontalier renferme du côté du Burkina Faso la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de Faune du Sahel (RSPFFS) et du côté du Mali la Réserve Partielle des Eléphants. Il présente de nombreuses mares souvent pérennes et de riches pâturages (herbacés et ligneux) de même que des cures salées. Ces ressources attirent les pasteurs transhumants.

Les transhumants dans l'espace GS proviennent d'autres zones du Mali et du Burkina Faso, principalement. De nos jours, l'ampleur de l'affluence fait qu'il constitue une des contraintes majeures de la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité de cet important bloc écologique qui renferme la population d'éléphants la plus septentrionale d'Afrique. En effet, le bétail domestique des sédentaires et des transhumants exploite les mêmes parcours (formations végétales, salines, points d'eau) que la faune sauvage. Cette cohabitation, jadis sans incidences majeures, est aujourd'hui problématique compte tenu des facteurs suivants :

- ✓ Le tarissement précoce de la plupart des mares,
- ✓ la raréfaction des ressources végétales,
- ✓ l'augmentation des effectifs de bétail transhumants et sédentaires (selon les données statistiques des services de l'élevage du Mali).

Par ailleurs, la cohabitation Bétail/Faune laisse présager des possibilités de contamination entre espèces domestiques et faune sauvage. Cette contrainte majeure constitue un facteur de risques à l'atteinte efficace des objectifs des projets PCVBG-E et PAGEN.

Dans la perspective d'aider les gestionnaires des deux projets et l'UICN (qui assure leur coordination transfrontalière) à faire face aux problèmes liés à la transhumance, nous nous sommes intéressés, dans le cadre de notre stage de fin d'étude « master spécialisé gestion des aires protégées », à la

compréhension du phénomène de la transhumance dans la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité qui d'ailleurs est mal connue dans le bloc, faute de recherches adéquates sur la thématique.

Ainsi, sur une base de concertation avec l'UICN, le PCVBG-E et la CMO, le thème suivant a été retenu « **Comment concilier les objectifs de conservation de la biodiversité dans le bloc écologique Gourma-Sahel et satisfaire, aux revendications légitimes des pasteurs transhumants en termes de fourrages, d'eau et de mobilité ?** »

I. PRESENTATION DES PARTENAIRES D'APPUI DU STAGE

Ce stage a reçu le soutien effectif de l'UICN-Mali (qui relève du Programme d'Afrique Centrale et Occidentale - PACO de l'UICN) et du PCVBG-E.

1.1 Présentation de l'UICN-PACO

Créé à l'issue du processus de régionalisation et de décentralisation engagé par le Secrétariat de l'UICN en 2006, le Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO) est né de la fusion des programmes Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest. Son unité de coordination (le bureau régional) est basée à Ouagadougou, au Burkina Faso. Ce nouveau programme régional couvre 26 Etats dont 17 en Afrique de l'Ouest et 9 en Afrique Centrale.

L'UICN repose sur trois grands piliers à savoir :

- ✓ les membres ;
- ✓ les commissions :
 - Commission de Gestion des Ecosystèmes (CGE) ;
 - Commission de l'Education et de la Communication (CEC) ;
 - Commission des Politiques Economiques, Environnementales et Sociales (CEEPS) ;
 - Commission du Droit de l'Environnement (CDE) ;
 - Commission de la Sauvegarde des Espèces (CSE) ;
 - Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) ;
- ✓ Le Secrétariat (son siège à Gland – Suisse et les Bureaux Régionaux).

Objectif de l'UICN-PACO : Les actions de l'UICN en Afrique Centrale et Occidentale entrent en étroite ligne dans son programme quadriennal. Elles concernent aussi bien les questions des politiques de conservation et de gouvernance environnementale globale, régionale et locale que les projets de terrain qui ont trait à la gestion durable de la diversité biologique :

- ✓ développer les capacités nationales pour une vision commune sur les ressources naturelles en Afrique centrale et occidentale ;

- ✓ analyser les politiques liées à la gestion durable de la biodiversité et appuyer les pays d'Afrique centrale dans la formulation et la mise en œuvre de leur politique de gestion des ressources naturelles ;
- ✓ développer et mettre en œuvre un système de collecte des données, d'analyse et de diffusion de l'information sur les écosystèmes et les espèces ;
- ✓ appuyer ses membres dans le renforcement des capacités institutionnelles ;
- ✓ identifier et analyser les facteurs humains influençant l'utilisation des ressources naturelles en Afrique centrale et occidentale ;
- ✓ développer un système robuste de suivi des activités de l'union dans la région ;
- ✓ développer les projets de terrain sur la conservation des écosystèmes/espèces.

Principaux axes d'intervention : Pour la période 2009-2012, l'UICN PACO se propose de travailler sur cinq grands domaines thématiques à savoir :

- ✓ Domaine central 1 : Conserver la diversité de la vie ;
- ✓ Domaine programmatique 2 : Changer les prévisions climatiques ;
- ✓ Domaine programmatique 3: Des énergies naturelles pour demain ;
- ✓ Domaine programmatique 4: Gérer les écosystèmes pour le bien-être humain ;
- ✓ Domaine programmatique 5: Une économie mondiale plus «verte».

Pour atteindre les résultats cadrant avec ces grands domaines thématiques pour la période intersessionnelle 2009-2012, l'UICN PACO a mis en place des Programmes thématiques Régionaux (PTR):

- ✓ PTR Zones Humides et Ressources en Eau ;
- ✓ PTR Forêts ;
- ✓ PTR Ecosystèmes Marins et Côtiers ;
- ✓ PTR Aires Protégées ;
- ✓ PTR Droit, Politique et Gouvernance (en cours de construction).

Chaque PTR met en œuvre ses projets et programmes. Ces programmes assureront un meilleur ancrage avec les programmes globaux de l'UICN et ses six Commissions. Ils soutiendront les bureaux de programme et de projets avec l'appui stratégique ad hoc de l'unité de coordination régionale constituée de plusieurs unités: Direction régionale, Coordination du programme régional, Ressources humaines, comptabilité, Communication, TIC, Relation avec les membres et les partenaires.

Historique : L'UICN intervient dans la région depuis plus d'une vingtaine d'années et a ouvert un Bureau Régional pour l'Afrique Centrale (BRAC) en 1995 et un Bureau Régional pour l'Afrique de

l'Ouest (BRAO) en 1997. Engagé en 2006, le processus de réorganisation administrative de l'UICN pour reconfigurer les Bureaux Régionaux d'Afrique et d'Asie de l'Ouest a permis de fusionner, en 2009, le BRAC et le BRAO en un programme unique : le PACO (Programme Afrique centrale et Occidentale).

Dans la sous-région d'Afrique centrale et occidentale, l'UICN dispose de bureaux nationaux dans six pays de l'Afrique de l'Ouest: Burkina Faso, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal. En Afrique centrale, la restructuration a permis la mise en place des bureaux de programmes forts notamment au Cameroun et en République Démocratique du Congo (RDC). Les perspectives sont en cours d'analyse dans les autres pays du Bassin du Congo et des Grands Lacs

Processus de mise en œuvre : Pour répondre aux nombreux défis de l'Union en Afrique Centrale et Occidentale dans sa nouvelle configuration, des unités de coordination sont mises en place : le programme régional, les membres et partenaires, la communication, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), les finances et les ressources humaines.

Les équipes nécessaires au fonctionnement du PACO se mettent progressivement en place pour le démarrage effectif du programme dans la nouvelle sous-région d'Afrique centrale et occidentale.

Environ 170 personnes travaillent pour l'UICN PACO dont 69 en Afrique centrale, et 100 en Afrique de l'Ouest.

Vision: Un monde juste qui valorise et conserve la nature.

Mission: Encourager un environnement politique, économique et social favorisant une gestion et une utilisation durable des ressources naturelles, tant terrestres que maritimes, la conservation des sols et de la diversité biologique avec et au profit des populations.

1.2 Présentation du PCVBG-E

Contexte:

Le Projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité du Gourma et des Éléphants résulte de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de diversité biologique et de son plan d'action. Le projet a démarré dans un contexte de consolidation de la décentralisation notamment à travers le transfert par l'État des compétences aux collectivités territoriales. IL est une expérience originale et novatrice de la gestion locale des ressources naturelles et de la biodiversité par les collectivités.

Objectifs et résultats attendus:

- ✓ **Objectif global du projet :** œuvrer d'ici 2011 à arrêter et parfois, inverser les tendances de dégradation de la biodiversité sur les sites d'intervention du projet.
- ✓ **Objectifs spécifiques :**
 - Améliorer un bio-indicateur animal sur chaque aire de conservation,
 - Améliorer le couvert et la composition végétale,
 - Améliorer les indicateurs des initiatives locales en matière de biodiversité,

- Diminuer les événements conflictuels hommes – éléphants
- ✓ **Les résultats attendus**

- Résultat 1 : Les Aires de Conservation (AC) sont créées et la gestion de leurs espaces par les organisations de Gestion des Aires de Conservation (OGAC) est améliorée
- Résultat 2 : La capacité à prendre en compte la dimension biodiversité dans les plans de développement communaux est améliorée.
- Résultat 3 : Les communes du Gourma se sont organisées pour mieux planifier et organiser la gestion des espaces et ressources biologiques du Gourma
- Résultat 4 : Les institutions publiques sont capables de conseiller et d'aider les communes et les communautés dans leur gestion des ressources biologiques

Composantes :

Le projet est mis en œuvre à travers 4 composantes :

- ✓ Composante 1 : L'appui à la mise en place et gestion des Aires de Conservation (AC),
- ✓ Composante 2 : L'appui aux initiatives locales en matière de gestion de la biodiversité,
- ✓ Composante 3 : Le renforcement des capacités communales et intercommunales de gestion des ressources biologiques
- ✓ Composante 4 : Le renforcement des capacités publiques nationales pour l'appui à la gestion décentralisée de la biodiversité

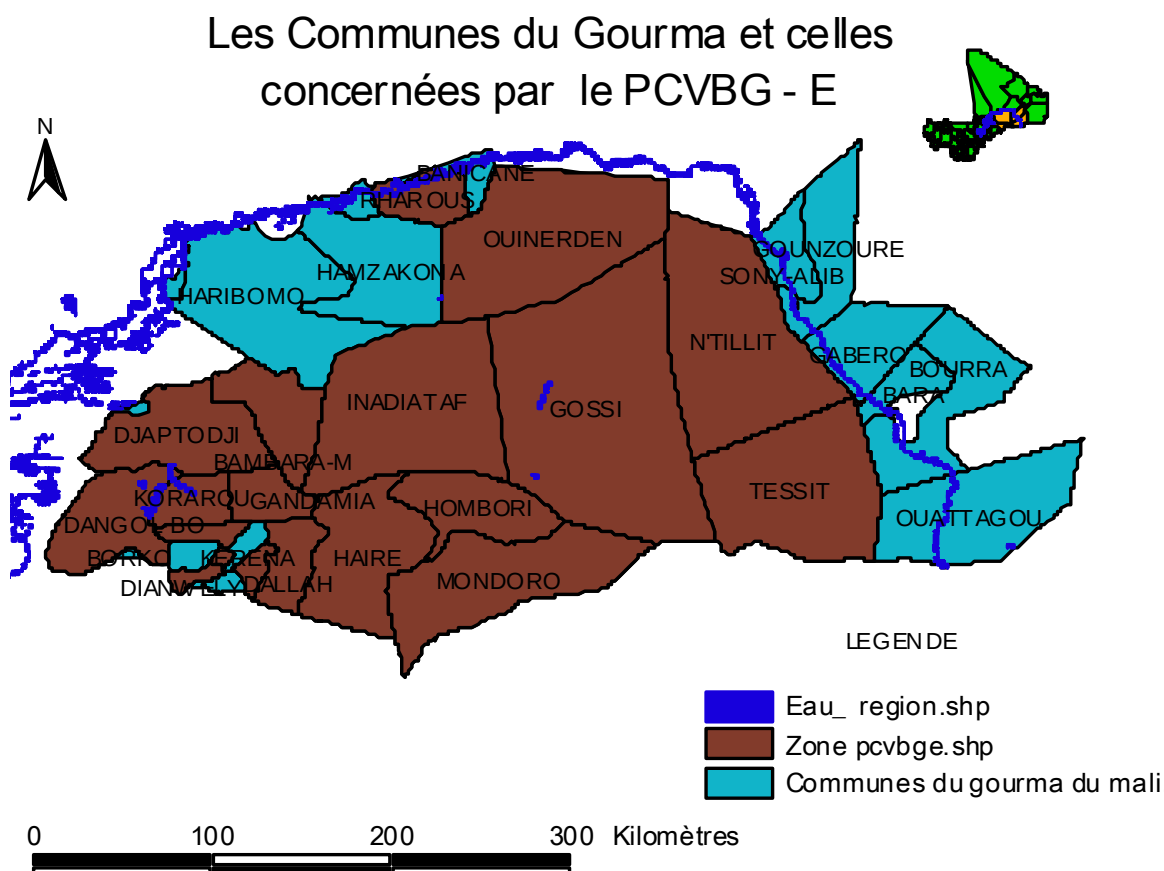
Les 3 premières composantes sont mises en œuvre par la Cellule de Mise en Œuvre (CMO) basée à Douentza et la 4^{ème} par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau central à Bamako.

Structure :

- ✓ Le PCVBGE est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et de l'assainissement.
- ✓ La maîtrise d'ouvrage des activités du projet est confiée à la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN). Celle-ci a mis sur pied une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui est directement responsable de la composante 4.
- ✓ La maîtrise d'œuvre des composantes 1,2 et 3 a été déléguée à un opérateur privé (Groupement BERD-CIRA-SENAGROSOL). L'opérateur a mis sur pied la Cellule de Mise en Œuvre (CMO).
- ✓ Le PCVBGE rend compte à une superstructure mise en place pour l'orientation et l'approbation des programmes d'activités du projet. Il s'agit du Comité National de Pilotage.

Zone d'intervention:

Fig.1 : Zone d'intervention du PCVBG – E



Durée : Le projet a une durée de 6 ans (2005-2011)

II. RAPPEL DE L'OBJECTIF, DES RESULTATS ET DE LA METHODOLOGIE DU STAGE

2.1 Objectif et résultats attendus du stage

L'Objectif : Analyser le phénomène de la transhumance dans le Gourma malien, dans une perspective de gestion concertée avec le Sahel burkinabè.

Les résultats attendus : quatre résultats sont attendus du travail à savoir :

- ✓ une meilleure connaissance du phénomène de la transhumance dans le Gourma à travers sa description et son analyse ;
- ✓ la mise à disposition des mesures pour une gestion efficace du phénomène de la transhumance dans le bloc écologique GS et plus spécifiquement dans le Gourma ;
- ✓ la formulation des recommandations et suggestions à l'intention du PCVBG – E, PAGEN et l'UICN pour une gestion concertée du phénomène de la transhumance ;
- ✓ et une consolidation des connaissances du stagiaire.

2.2 Approche méthodologique

Ce travail a été réalisé suivant les étapes ci-après :

- ✓ La 1^{ère} étape ou préliminaire : cette étape réalisée à Bamako a porté sur la consultation des documents (documents de projet, rapports d'activités, sites internet, ...) et des échanges avec les responsables de l'UICN, le Coordinateur du PCVBG – E, les cadres de la division conservation de la faune et de son habitat (DCFH/DNCN) et des personnes ressources. Ces échanges qui visaient à mieux cerner le contour du thème ont été faits à travers des canaux appropriés (e-mails, téléphones, visites).
- ✓ 2^{ème} étape ou de collecte de données : Cette étape du travail a nécessité une sortie dans le Gourma malien. Elle visait à collecter des éléments d'information sur la base d'un questionnaire élaboré à cet effet et approuvé par l'UICN, le PCVBG – E et d'autres personnes ressources. Le questionnaire a été administré aux différents niveaux : national (DNCN, DNPIA, DNSV, ...), régional (DRCN, DRPIA, DRE ...) et locale (SCN, ACN, SV, SPIA, les collectivités/communautés, ...). De même, des collectes d'information ont été réalisées auprès des transhumants/éleveurs, ONG, OCB, partenaires techniques et financiers, ... Par ailleurs des points stratégiques de transhumances (aménagements pastoraux) ont été visités dans le but de collecter des données complémentaires et consolider notre vision. Dans le souci d'assurer la représentativité de nos collectes nous avons administré à tous les niveaux de collectes 30 questionnaires pour obéir à la loi des grands nombres (loi de Fisher).
- ✓ 3^{ème} étape ou traitement et production du rapport d'information : elle a été réalisée au bureau et consistait à analyser et compiler les fiches de collectes pour produire dans un premier temps un rapport de synthèse du questionnaire qui a été soumis par email aux différents répondants¹ pour améliorations et approbations. Ce rapport de synthèse approuvé a été structuré sous le format de rapport de stage qui a été partagé avec le personnel du PCVBG – E, l'UICN, ... pour son approbation.

Ces différentes étapes ci – dessus énumérées ont été réalisées sous la responsabilité et l'encadrement technique de l'UICN et du Coordinateur du PCVBGE.

III. PRESENTATION DU BLOC ECOLOGIQUE GOURMA – SAHEL

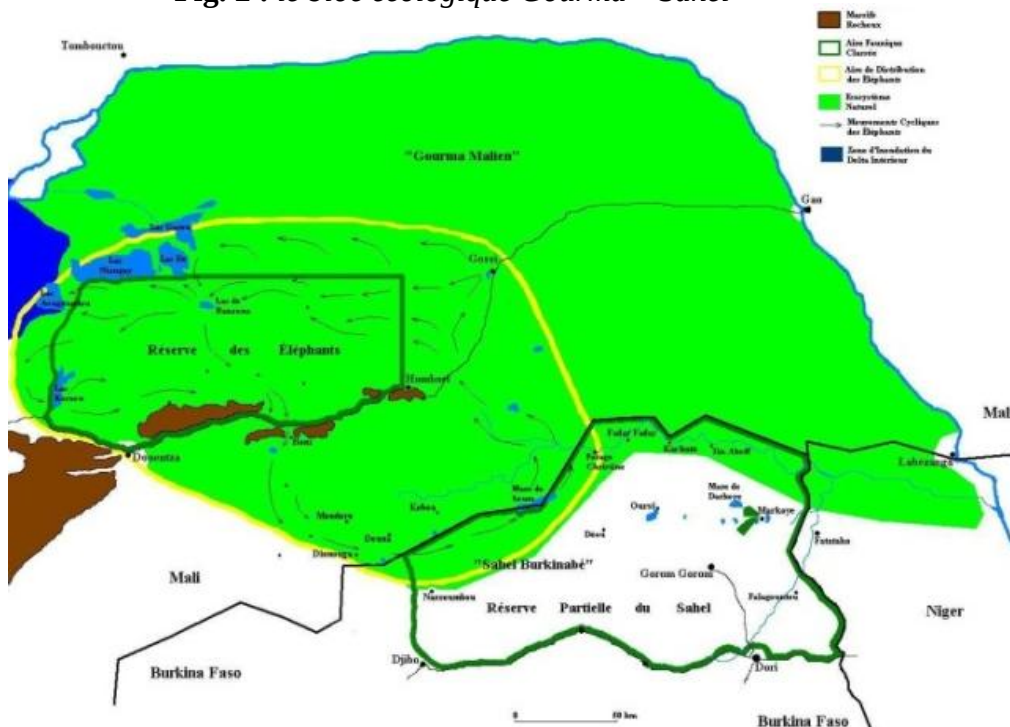
Le Gourma malien et le Sahel burkinabè forment un même bloc écologique dénommé « bloc écologique Gourma – Sahel » (GS). Ce bloc écologique transnational renferme du côté du BF la Réserve Sylvo - Pastorale et Partielle de Faune du Sahel (RSPPFS) et du côté du Mali la Réserve des Eléphants.

Au BF, la RSPPFS recouvre 16.000 km² où résident environ 250.000 personnes d'occupation agro – pasteur sédentaire et semi – nomade, et éleveur nomade. Dans la RSPPFS au nord de Djibo, juste au sud de la limite internationale partagée avec le Mali, un chapelet de mares saisonnières s'étend entre Nassoumbou à la Mare de Soum dans la brousse tigrée du Séno Mango.

¹ Les personnes et structures qui ont répondu au questionnaire

Cette zone de steppe semi – désertique s'étale vers le nord – est où se trouvent les mares d'Oursi, Darkoye, Markoye, le site du Forage Christine et le thalweg du Béli.

Fig. 2 : le bloc écologique Gourma – Sahel



Cet écosystème sahélien continue à travers la frontière au Mali, où il recouvre encore d'avantage une plus vaste superficie de formations rocheuses, d'anciennes dunes et plaines ouvertes (appelé le «Gourma Malien» d'environ 83.000 km²) faiblement peuplée (environ 5,4 personnes/par km²) par d'agro – pasteurs, éleveurs semi – nomades et nomades transhumants. Le Gourma est limité au Nord et à l'est par le fleuve Niger et à l'ouest par les collines et falaises des Dogons (notamment de Bandiagara). Allant vers le nord dans le Gourma, à travers des plaines inter coupées par des formations rocheuses spectaculaires se trouvent encore des séries importantes de mares et lacs (notamment Inadiatafan, Banzena) fréquentés en saison sèche par des milliers de têtes de bétail (bovin, ovin, caprins) et le dernier troupeau d'éléphants sahéliens. Une partie de la région (12.000 km²) a été classée depuis 1959 en « Réserve des Eléphants », recouvrant environ 36% des parcours des éléphants de 32.000 km² au Mali et BF.

IV. RAPPEL DU CADRE NORMATIF DE L'ELEVAGE TRANSHUMANT AU MALI

Le cadre normatif et réglementaire de la transhumance au Mali est défini par des textes législatifs et réglementaires régissant l'élevage transfrontalier qui sont :

- ✓ Accord révisé sur la transhumance entre la République du Mali et la République Islamique de Mauritanie du 26 janvier 2005. La transhumance est définie comme le mouvement cyclique et saisonnier des animaux sous la garde des bergers suivant des itinéraires précis en vue de l'exploitation des ressources pastorales d'un territoire donné. Des servitudes d'au moins 50m et de 25m doivent être observées respectivement pour les pistes de transhumance et pour les pistes locales. Les pasteurs ont l'obligation de surveiller et de contrôler les animaux en déplacement ; les points d'eau aménagés à des fins pastorales sont soumis à une servitude antipollution sur un rayon au moins 50m et de pistes d'accès larges d'au moins 50m.
- ✓ Accord entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Burkina Faso sur la transhumance du 30 Avril 1988 ; il précise aussi les postes de sortie des transhumants du

Mali. L'aménagement de la piste N°1 et la construction de postes vétérinaires de contrôles vont dans le sens de la réalisation de l'accord entre le Mali et le Burkina Faso.

- ✓ Décision A/DEC 5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO, Abuja, 30-31 Octobre 1988 (21^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement). Elle précise que la garde des animaux transhumants est obligatoire aussi bien en cours de déplacement que pendant le pâturage (art.10). Le troupeau transhumant est gardé par un nombre de gardiens suffisant. Le nombre de gardiens est déterminé en fonction du nombre de têtes. Le nombre de gardiens par troupeau devra être au minimum un (1) pour 50 têtes de bétail (art.11).
- ✓ Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale en République du Mali et le décret N°06-430/P-RM du 18 Octobre 2006 fixant les modalités d'application de la loi N°01-004 du 27 Février 2001 ; ils précisent en particulier, l'envergure des pistes de transhumance. Pour le déplacement des animaux, la loi portant charte pastorale distingue :
 - les pistes pastorales locales, qui sont les chemins affectés au déplacement des animaux à l'intérieur d'une localité déterminée ;
 - les pistes de transhumance qui sont les chemins affectés au déplacement des animaux entre deux ou plusieurs localités déterminées ;
 - les gîtes d'étapes correspondant aux aires de stationnement ou de séjour des troupeaux, qui jalonnent les pistes de transhumance.
- ✓ Loi d'Orientation Agricole (LOA) qui stipule en son article 142, chapitre II, relatif aux productions animales que la politique de développement de l'élevage favorise la promotion des productions animales et de leurs sous-produits et dérivés dans l'ensemble des systèmes de production agricole. L'État, les Collectivités Territoriales et les professions agricoles, assurent la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours naturels, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage. Ils œuvrent à l'intensification des productions animales par différentes formes d'intégration agriculture – élevage et d'amélioration des paramètres zootechniques, et orientent vers la compétitivité accrue sur les marchés et la rentabilité des productions. La priorité donnée à la modernisation de l'élevage fait la place aux systèmes traditionnels, telle que la transhumance, dans le respect de la capacité de charge des parcours naturels et la coexistence entre les différents exploitants. La transhumance est reconnue comme une activité nécessaire à la valorisation des parcours naturels. À ce titre, la transhumance doit être prise en compte dans les schémas d'aménagement du territoire conformément aux dispositions de la loi portant charte pastorale (Article 143).

V. RESULTATS DU STAGE

5.1 La description et l'analyse du phénomène de la transhumance dans le Gourma

5.1.1 Brève rétrospective sur le phénomène de la transhumance dans le Gourma

Le phénomène de la transhumance est observé dans le Gourma depuis très long temps. Il a commencé à être plus marquant à l'an trois de la Dîna² (1821) ; date à laquelle la transhumance a été officiellement instituée et règlementée par l'empereur Sékou Amadou³. Le but de son institution était de faire sortir les bétails des champs et réduire les divers conflits entre éleveurs et d'autres acteurs socio – professionnels principalement les agriculteurs. La Dina a été une période de bonne organisation de l'élevage et par conséquent la transhumance. En effet, elle a assuré :

- ✓ La création de villages avec l'installation des groupes pasteurs ;
- ✓ L'identification et la matérialisation des pistes de transhumance ;
- ✓ L'identification et la matérialisation des gîtes d'étapes ;
- ✓ L'identification et la matérialisation des aires de repos pour le bétail ;
- ✓ L'identification et la réservation des points d'eau et des aires de pâture pour le bétail ;
- ✓ La conception et la mise en place d'un mécanisme de gestion de la transhumance basée sur un calendrier annuel d'accueil des animaux pour l'exploitation des bourgoutières du DIN.

De manière globale, pour comprendre l'évolution de la transhumance dans le Gourma on doit retenir les dates :

- ✓ 1821, il était parcouru en transhumance par les éleveurs du Haoussa qui séjournaient périodiquement pour bénéficier des cures salées ;
- ✓ 1913, les peulhs du DIN (Mopti, Djénné, Ténékou) abandonnent le Mema Dioura au profit du Gourma à cause de ses richesses pastorales ;
- ✓ 1914, les transhumants du Haoussa commencent à s'installer en respectant toute fois les mouvements pastoraux entre le fleuve et les pâturages dunaires du Gourma ;
- ✓ 1919, les éleveurs transhumants du Burkina Faso et Niger découvrent les cures salées de Bangnan, Tanne – mondi, Drougama situées vers les parties ouest et nord de l'actuelle commune rurale du Hairé ;
- ✓ 1932, le Gourma a été divisé en trois blocs de parcours et affecté à des tribus Peulhs, Touaregs et Tamcheqs ;
- ✓ Vers 1967, le Gourma a été reconnu par le Gouvernement comme favorable à l'élevage et cette reconnaissance a été marquée par la réalisation du premier projet de développement de l'élevage dans la zone « le projet du Gourma réalisé entre 1968 et 1972 ».

² Est un mot arabe qui veut dire islam = loi

³ a été élève – berger, ensuite berger pour la conduite des animaux de sa famille

- ✓ 1973, la fréquentation des transhumants nigériens et burkinabés commence à prendre de l'ampleur avec les premiers puits pastoraux ;
- ✓ 1980, la vocation pastorale est forte et concurrentielle avec l'agriculture des céréales. A raison de l'accroissement démographique dans le Gourma. Facto, les pressions sont devenues compromettantes pour la conservation des ressources naturelles et la biodiversité depuis cette date ;
- ✓ 1983, les éleveurs du Delta inférieur (zone de Niafunké, Diré, Tonga, Macina et Ségou) découvrent eux aussi le Gourma, attirés par des aménagements pastoraux (mares et puits pastoraux) où certains se sont installés.

5.1.2 L'identité des transhumants du Gourma

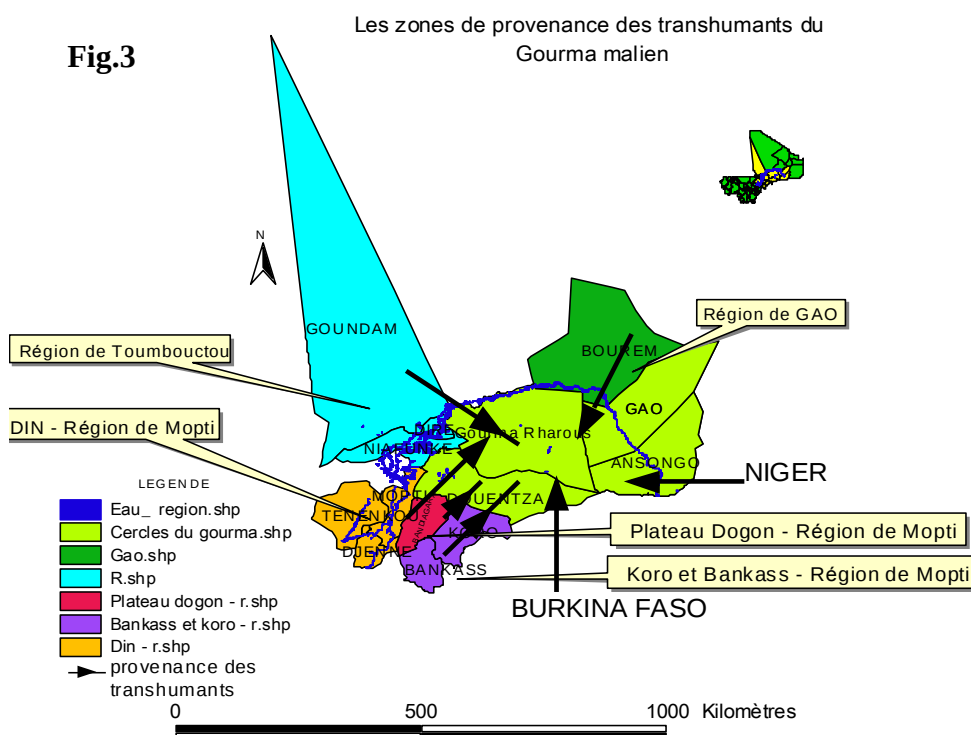
a) Les zones de provenances

La transhumance dans le Gourma est effectuée essentiellement par les nationaux auxquels s'ajoutent quelques ressortissants des pays limitrophes (Le Burkina Faso et le Niger).

Au plan national, sont reçus en transhumance dans le Gourma des bétails des quatre cercles qu'il couvre (effectuent la petite transhumance) et de la :

- ✓ **région de Mopti** : Delta Intérieur du Niger (cercles de Mopti, Djenné et Ténékou), plateau dogon (cercle de Bandiagara) et les cercles de Bankass et de Koro.
- ✓ **région de Tombouctou** : cercles de Diré, Niafunké et Goundam.
- ✓ **région de Gao** : cercle de Bourem, éleveurs nord cercle de Gao, éleveurs nord cercle d'Ansongo.

Au plan international, sont reçus dans le Gourma des bétails du Niger (la zone du Banglaré) et du Burkina Faso (les zones de Selba et de Déou). Leur effectif augmente avec une mauvaise pluviométrie dans ces pays.



Il est à signaler qu'au moment de la rébellion, beaucoup de transhumants de Bankass et de Téninkou qui allaient habituellement du côté du Méma-Farimaké⁴ pendant quelques années venaient dans le Gourma ; mais avec le retour de la paix ces pasteurs ont repris leurs anciens itinéraires de transhumance.

b) Les acteurs de la transhumance

Les principaux acteurs de la transhumance dans le Gourma sont :

- ✓ **Les propriétaires d'animaux** : sont en très grande majorité les tribus peulhs (par exemples les WARCOFAT en provenance de Gossi et les Niawadjé de Diounagani) et mores de même que des fractions tamasheqs (par exemples ceux en provenance de Gossi et de Gourma Rharous). Ces tribus et factions sont des pasteurs de profession. A eux, s'ajoutent quelques Dogon et Bambara agriculteurs du pays dogon qui confient leurs animaux aux bergers peulhs de même que quelques ressortissants de Gao et Tombouctou. A ces nationaux, s'ajoutent par ailleurs des éleveurs du BF et du Niger.
- ✓ **Les bergers** : sont en général les peulhs et bêlas. De plus en plus on observe des bergers dogons et bambara cela à cause de la détérioration des relations sociales. A ces bergers nationaux s'ajoutent les Golgodji du BF et les Tolebès du Niger.
- ✓ **Les autorités et services techniques** : il s'agit des autorités administratives (préfet et Sous – Préfet), communales (maires et les conseillers), villageoises (Chefs de village et les conseillers) et des techniciens de la Conservation de la Nature, des Productions Industrielles et Animales, du Service Vétérinaires et de l'agriculture.

Au-delà de ces acteurs clés, il y'a d'autres qui interviennent, notamment les commerçants de bétail, la gendarmerie nationale et les associations et coopératives d'éleveurs.

Dans le Gourma, des associations et coopératives d'éleveurs existent un peu partout, parmi lesquelles nous pouvons noter : l'association pastorale du Karwassa (Djaptodji), l'association pour la gestion de la réserve pastorale du P17 dans la commune rurale du Hairé, l'association pastorale de Tinhadou (toutes trois créées avec l'appui de l'ODEM), les associations d'éleveurs de Douentza et Hombori (sont actives surtout autour de l'infrastructure « marché à bétail »). Des coopératives d'éleveurs existent à Mondoro, Magoubé et Songadji (Dangol, Boré) ; Mougui (Koubéwel-koundia), ...

En dehors de ces associations d'éleveurs, d'autres associations annexes interviennent dans la transhumance. Il s'agit des associations mises en place pour la gestion des ressources naturelles dans le Gourma. Ces dernières se subdivisent en :

- ✓ associations traditionnelles de protections de l'environnement : Ego Kou Nam (les chefs de brousses) et la brigade de surveillance de la brousse de N'gaw N'gaw ;
- ✓ associations de gestion des ressources naturelles appuyées par les organismes de développement : l'Association pour la gestion des pâturages de Gouilfal hassi - Feto Modi - Gorowal , l'Association villageoise pour la gestion du périmètre pastoral de M'Bebbi,

⁴ Une autre zone de transhumance du nord-ouest

l'Association Waldé Endam (Yeremdourou) et les comités villageois de gestion des ressources naturelles (CVGRN) ;

- ✓ et les Initiatives particulières : les associations des amis des éléphants dans le Gourma, les associations de protection de la brousse de Ebanguimalene, les associations de Gossi et l'association Nafo de Hombori.

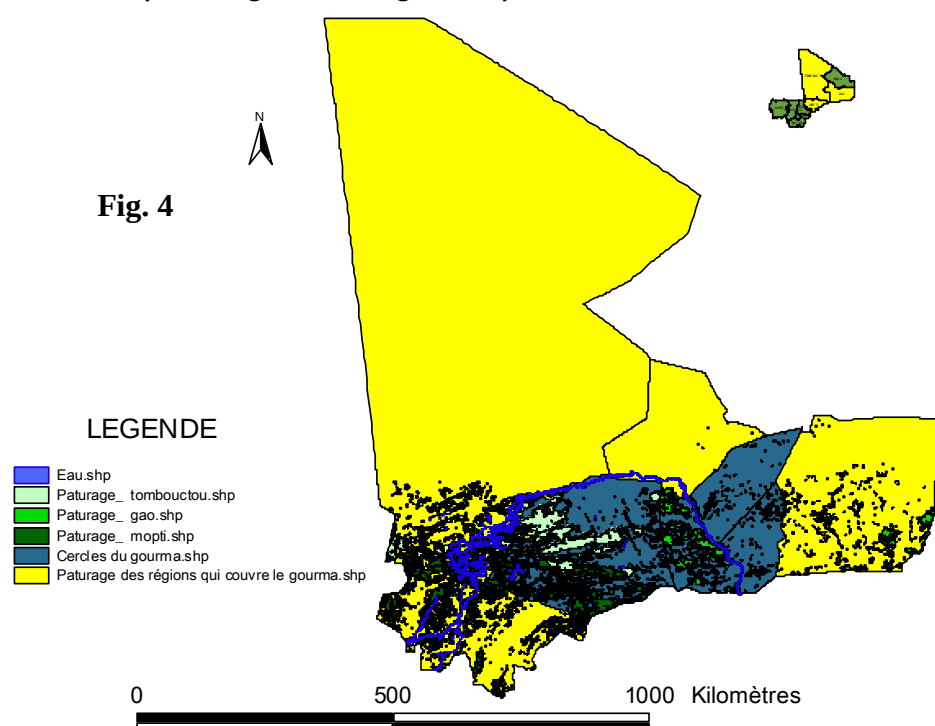
A travers l'identité déclinée ci – dessus, on note que la pression des transhumants sur le Gourma provient de l'intérieur⁵ et surtout de l'extérieur (les zones avoisinantes). Cela implique qu'une gestion efficace des RN et de la biodiversité du Gourma n'est possible que lorsque les acteurs de l'extérieurs sont aussi fortement impliqués. Aucunement, on ne peut empêcher la transhumance dans le Gourma étant donné que c'est une activité principale des populations locales et avoisinantes. Il est rare de voir dans le Gourma et dans son voisinage une famille sans bétail. Avec l'augmentation des pressions sur les RN et la biodiversité, le besoin de concilier les deux composantes (conservation et transhumance) est plus qu'une nécessité.

5.1.3 Les déterminants de la transhumance et de l'exploitation pastorale dans le Gourma

La raison essentielle qui attire les transhumants dans le Gourma réside en ses potentialités pastorales qui constituent la plus importante dans les trois régions qui le couvrent (voir la carte ci – dessous).

Le paturage des régions qui couvrent le Gourma

Fig. 4



En effet, le Gourma regorge de grandes potentialités naturelles en : eau (les mares souvent pérennes comme Gossi et Inadiatafan), cures salées (Daroma, Indaman, Insegeren, Sitini, Dourgama, Ais, Dimamou, Karwassa, Hamniganda, Kimmarou, Fintrou...) et fourrage herbacé et ligneux (**herbacés** comme *Antropogon gayanus*, *Hyparenia sp*, *Voscia cuspidata*, *Echinochloa stagnina*, *Loudetia sp*, le fonio sauvage ; **ligneux** comme *Acacia seyal*, *Acacia nilotica*, *Acacia*

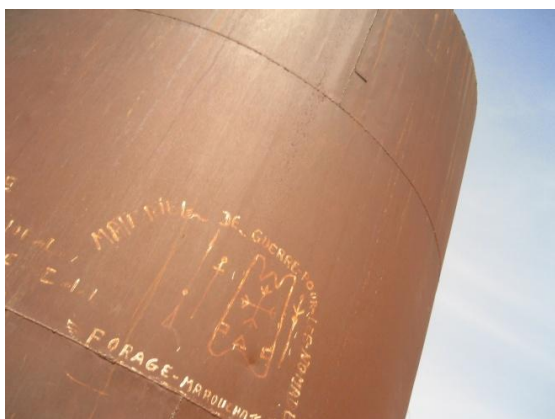
senegal, *Anoges leocarpus*, *bauhinia rufescens*, *Bauhinia reticulata*, *Bauhinia toningii*, *Calotropis procera*, *zizyphus mauritiana*, *Pterocarpus lucens*, *Balanites egyptiaca*, *Mytragina inermis*, ...) présentes dans le Séno – Mango et le Karwassa. Outre, ces potentialités naturelles de nombreux aménagements pastoraux sont réalisés dans le Gourma par divers projets et programmes.

⁵ Cercles couverts par le Gourma

En dehors de la raison principale sus mentionnée, d'autres raisons non moins importantes les attirent. Il s'agit d'une part, de la faible densité humaine de 5,4 habitant/km² et la compétition avec les agriculteurs et d'autre part, des facteurs naturels.

S'agissant des facteurs naturels, il est une tradition imposée par la nature avec les inondations des pâturages du DIN que les transhumants sont obligés de venir dans la zone exondée notamment le Gourma en saison des pluies. Sinon il est impossible pour eux de garder les troupeaux à cause de l'étroitesse de l'espace et des maladies par la présence d'insectes infectieux en cette période qui sont absents dans le Gourma.

Il est a noté que la presque totalité des ressources naturelles en eau du Gourma (les mares semi temporaires et permanentes) sont dans les aires de conservation et la réserve des éléphants. Avec le délabrement des puits pastoraux (P17, unité pastorale d'Edal, ...) qui permettaient le maintien des transhumants et éleveurs nomades dans le Séno Mango (45 km de large et 200 km de long) et la réduction de la concurrence avec la faune principalement les éléphants, les transhumants et éleveurs nomades restent à la limite des aires protégées pour faire des incursions régulières aux heures d'abreuvement des troupeaux et pendant la nuit. Selon les points de vue des pasteurs seul une reviviscence du Séno Mango pourra être une alternative à l'occupation des aires protégées du Gourma donc de conciliation de l'élevage et la conservation en terme d'eau, de fourrage et de mobilité.



L'unité pastorale d'Edal

Ces puits pastoraux et les 13 autres présents dans le Séno – Mango sont défectueux.



Le P17, recevait 10 000 têtes par jour pour abreuvement

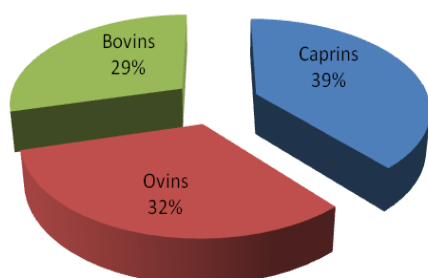
5.1.4 Les périodes de transhumance dans le Gourma et les animaux transhumants

Les transhumants arrivent dans le Gourma dès l'annonce de l'hivernage (mai - juin) et rarement en plein hivernage (juillet). Leur départ se situe entre octobre – novembre et décembre – janvier selon que

la saison hivernale a été bonne ou mauvaise dans le Gourma et selon l'effectivité des récoltes et suivant le calendrier d'entrée dans les bourgoutières du DIN.

Proportion des types d'animaux paturés dans le Gourma malien

Fig. 5



Le Gourma reçoit en transhumance environ 5,8 millions de têtes par an pour une durée de 3 à 8 mois. Les animaux amenés sont par ordre d'effectif : environ 2,2 millions de caprins 1,8 millions d'ovins et 1,7 millions de bovins (ces chiffres sont une estimation à partir des effectifs du cheptel des zones de provenance

et des pourcentages de bétail supposés venir dans le Gourma). Les asins et camelins sont utilisés dans le transport des femmes, enfants, bagages et les animaux nouveaux nés des transhumants leurs effectifs sont négligeables.

La variété des animaux transhumants (caprins, ovin, bovins, asins, camelins) est un avantage pour l'exploitation des ressources fourragères. Cependant l'effectif du bétail environ six millions de têtes par an pour une superficie de 83 000 Km² (superficie total du Gourma) soit une densité de bétail de 70 têtes/Km² qui serait de l'ordre de 120 à 160 têtes/Km² en soustrayant de la superficie total du Gourma la superficie des aires protégées, des champs et des habitations. Cette charge est trop élevée pour une zone aussi fragile comme le Gourma. Avec une telle densité, il sera très difficile de ne pas assaillir les aires protégées qui s'y trouvent. On déduit donc qu'une des raisons faisant de la transhumance une contrainte de la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma est l'effectif trop élevé du bétail reçu.

5.1.5 Les initiatives entreprises dans le Gourma en faveur de la gestion de la transhumance et de la conservation des RN et de la biodiversité

De l'indépendance à nos jours, plusieurs initiatives ont été entreprises dans le Gourma. Ce pendant à la conception de ces différentes initiatives aucune vision globale encore moins spécifique n'a envisagé de concilier la transhumance et la conservation.

Les différents services techniques de l'état concernés par la question (CN, PIA et SV) travaillent chacun sur son domaine exclusif. Attendu que l'élevage est prioritaire au plan national que la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ; c'est les aires protégées qui font les frais du manque de collaboration sur la question.

Quant aux ONG, elles interviennent sur des thématiques qui ne prennent pas en compte concomitamment la transhumance et la conservation des RN et de la Biodiversité.

Malgré tout, plusieurs actions de conservation des RN et de la biodiversité ou de développement de l'élevage ont été réalisées dans le Gourma par l'Etat à travers ses services techniques (CN, PIA et SV) et les partenaires au développement, notamment les ONG comme l'UICN, la NEF, ... Parmi les initiatives ou actions réalisées on note celles de :

- ✓ **La Conservation de la Nature** : elle intervient dans la surveillance et la conservation de la réserve spéciale des éléphants, des aires de conservations mises en place et de l'ensemble du couvert végétal ligneux. Dans cette perspective elle a réalisée beaucoup d'études comme les inventaires fauniques et floristiques, l'étude sur la coexistence entre l'homme et la faune sauvage (les éléphants), ... L'intervention la plus marquante de la DNCN est le **PCVBG – E** qui a réalisé : i) la mise en place des Aires de Conservation ii) l'appui à la mise en œuvre des microprojets communautaires et intercommunaux de conservation, iii) le renforcement des capacités des acteurs sur les plans institutionnel et organisationnel.
- ✓ **Les services de l'élevage (PIA et SV)** : interviennent dans la gestion du pastoralisme à ce titre ils ont réalisé beaucoup d'études (axes de transhumance, inventaire du cheptel, parcs de vaccinations, ...) et conduit exclusivement ou en partenariat de nombreux projets comme : le projet du Gourma, l'ODM, le CIPEA, le PCAP, PACL, le PDI – HCA, ... L'un des projets

encours est le **PDE-LG**. Ce dernier a réalisé l'identification de certaines pistes de transhumance, l'ensemencement des parcours pastoraux, et l'aménagement des points d'eau, bourgoutières, ... (les figures et le tableau ci – dessous donnent des informations sur des aménagements pastoraux réalisés dans le Gourma par les différents projets et programmes et les localisations des aires protégées).

- ✓ **L'UICN** : a réalisé des études cartographiques et d'inventaire (inventaire des points d'eau). Présentement, elle met en œuvre à travers la composante PGET qui doit aboutir sur l'élaboration d'un plan de gestion concerté Mali – BF. Elle, conduit également l'initiative Livelihoods and Landscapes Strategy (LLS – Mali) et est impliquée dans le développement d'autres initiatives.
- ✓ **La NEF** : dont la plupart des interventions sont situées dans le Gourma a beaucoup travaillé sur l'information et la sensibilisation des communautés locales, le développement des initiatives alternatives à l'exploitation des RN de la zone, ...

Table 3 : les aménagements pastoraux dans le Gourma

<i>Désignation</i>	<i>Région</i>	<i>Cercles</i>	<i>Communes</i>	<i>Zones</i>	<i>Sites</i>	<i>Unités</i>	<i>Quantités</i>
Sécurisation, aménagement de zones et d'enclaves pastorales	Tombouctou	Gourma-Rharous	Rharous	Rharous	Bahia		
			Bambara-Maoudé	Bambara-Maoudé	Ada	u	1
			Gossi	Gossi		u	4
	Mopti	Douentza	Débéré	Débéré		u	1
			Douentza	Douentza		u	1
			Hombori	Hombori		u	2
			Boni	Serma	Ourokarawel, P17	u	2
	Gao	Gao	In Tillit	InTillit		u	2
Restauration et ensemencement de parcours dégradés	Gao	Ansongo	Tessit	Tessit	Effere	ha	600
Protection des points d'eau : puits, mares, et petits barrages par fixation de dunes	Mopti	Douentza	Hombori	Hombori	Hondomio	ha	25
			Djaptodji	Karwassa	Mondé, Tachikat	ha	40

Culture du Bourgou dans la vallée du fleuve et dans les mares	Tombouctou	Gourma-Rharous	Gossi	Mare Gossi	de	Ouartafout, Tinkatila 1 et 2, Gossi village, Edjebart	ha	100
				Mare d'Agoufou			ha	50
	Mopti	Douentza	Hombori	Mare d'Agoufou		Mare d'Agoufou	ha	50
				Mare Galou	de	Mare Galou	de	ha 100
	Gao	Ansongo	Tessit	Mare Tessit (vallée l'Adouf)	de	Alambo, Marikanga, Tessit village, Galigal Tofagadod	ha	50
				Mare Koko (Vallée de Tanderewel)	de	Mare Koko	de	ha 50
		Gao	In Tillit	In Tillit		Mare d'Egaf Narodj	ha	100
				Doro		Mare de Doro	ha	100

Fig. 6 la réserve des éléphants et des aires de conservation.

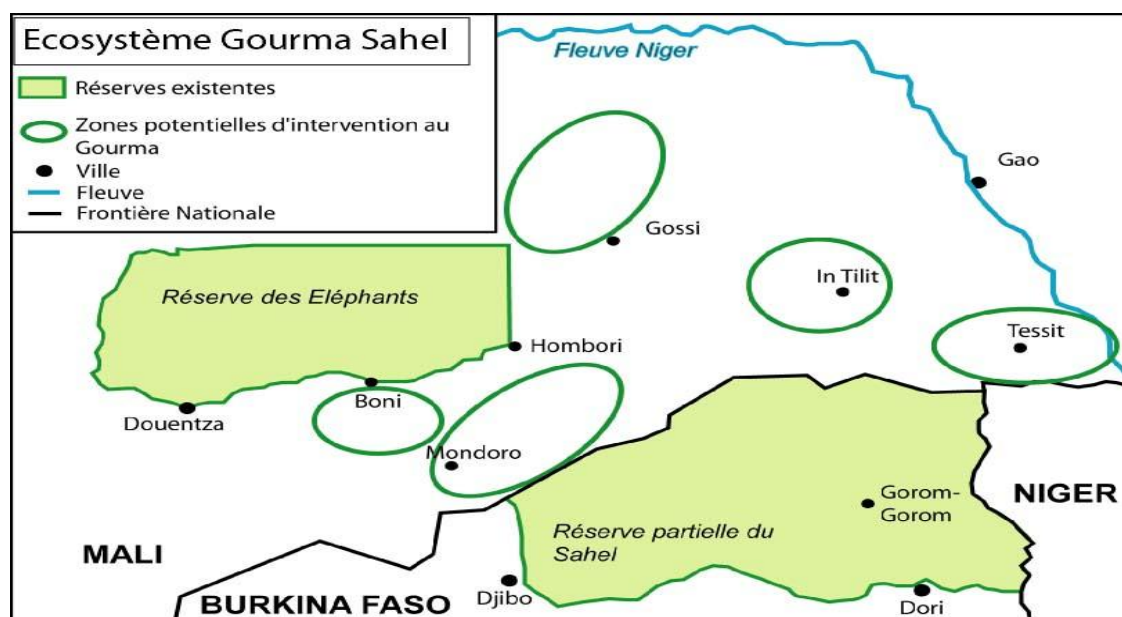
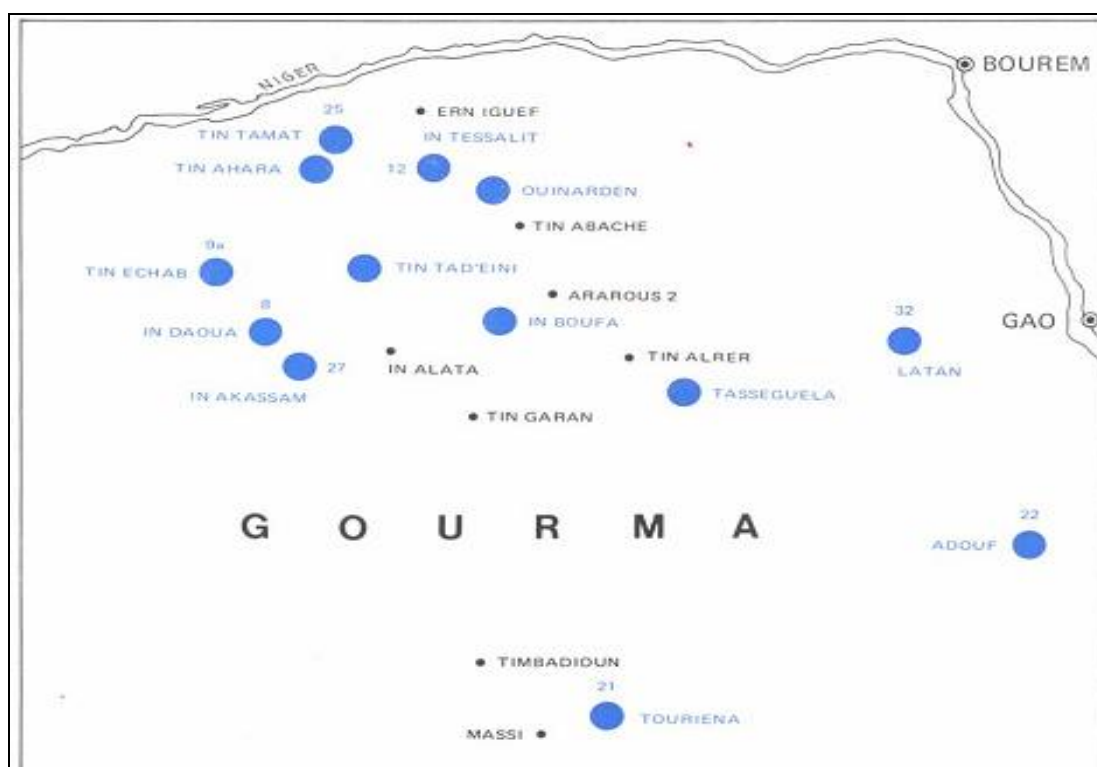


Fig. 7 : l'emplacement des 22 puits pastoraux réalisés par le projet du Gourma (1968 à 1972) avec numéro du forage.



Une analyse du tableau et des deux figures montre que des aménagements pastoraux et des aires protégées sont en plusieurs lieux superposés par exemples : les puits In – Daoua et In – Akassam sont complètement dans la réserve des éléphants ; le puit Ouinadern doit se trouver dans l’AC – Gossi.

IL est à noter que suite aux aménagements pastoraux réalisés dans le Gourma, le phénomène de la transhumance a augmenté, entraînant une convoitise pour les ressources (ce tableau ci-contre donne le niveau de l’ampleur et les enjeux sur chaque type de ressources convoitées).

Table 4 : le niveau de l'ampleur et des enjeux de la menace sur chaque type de ressources convoitées

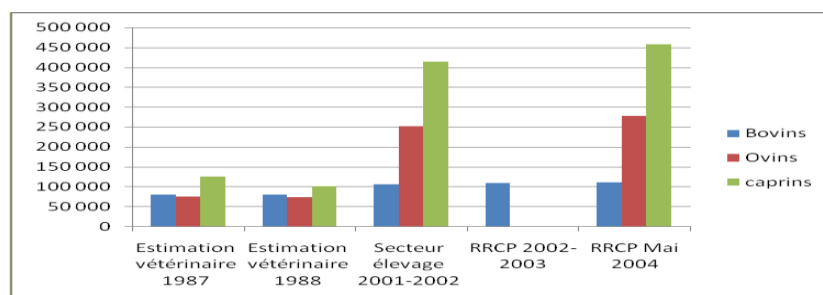
<i>Types de ressources</i>	<i>Eau</i>	<i>Pâturage aérien</i>	<i>Pâturage herbacé</i>	<i>Cures salées</i>
Ampleur	Grande	Moyenne	Grande	Moyenne
Enjeux	Grande	Moyenne	Grande	Grande

L’augmentation du phénomène de la transhumance a connu un bond précisément vers 1972, date de la mise en service par le Ministère de la Production à travers la Direction du Génie Rural et de l’Hydraulique Rurale de l’époque des 22 puits pastoraux réalisés par le projet du Gourma. Cependant l’augmentation reflète également la politique du Gouvernement à faire de l’élevage l’un des axes de développement du pays ce qui a entraîné une augmentation du cheptel des zones de provenance nationales comme le DIN, le Plateau dogon, Bankas, Koro (la fig. ci – dessus donne l’évolution du cheptel dans le cercle de Koro) mais aussi des conditions optionnelles comme : la mauvaise pluviométrie dans le haoussa c'est-à-dire sur la rive gauche du fleuve Niger (cercle de Tombouctou, Rharous, Niafunké, Diré, Goundam, Bourem, Gao, Ansongo et même dans le Sahel burkinabé) ; et les

conflits armés comme on l'a vécu dans les années 1990 au Mali sont par ailleurs pour quelque chose dans l'augmentation du phénomène de la transhumance dans le Gourma.

Il est à noter que cette année (l'an 2009) certains transhumants du nord ont déjà dépassé leur zone habituelle de transhumance du fait que la pluviométrie a tardé à s'installer et d'autres années, les transhumants maliens dépassent largement le Gourma dès le début d'hivernage pour rentrer au Burkina Faso avant de revenir dans leur zone de transhumance au moment où l'hivernage s'installe.

Fig. 8 : Evolution du cheptel du cercle de Koro, une des zones de provenance des transhumants du Gourma



5.1.6 Les axes empruntés par les transhumants du Gourma

De nombreux axes de transhumances sont utilisés par les transhumants du Gourma bien qu'aucun ne soit ni délimité ni matérialisé. Ce sont des axes très anciens connus de tous les acteurs bien qu'on observe aujourd'hui des obstructions (les champs de cultures) sur la plupart à plusieurs niveaux. Pour chaque zone de provenance nous distinguons des axes traditionnels. Ainsi pour :

- ✓ Le DIN : une partie des transhumants qui gagne le Gourma longe la RN16 jusqu'à Boré où ils se dispersent. Des uns suivent l'axe Tarabé – Karwassa – Inani pour aboutir sur Banzéna ; et les autres suivent toujours la RN16 jusqu'à Dalla avant de l'abandonner en se dispersant dans la commune de Haïré dont certains débouche sur le Séno - Mango. Une autre partie vient vers le plateau Dogons (cercle de Bandiagara) en suivant soit l'axe DIN – Bandiagara – Dourou ou soit l'axe DIN – les communes rurales de Timiri et Barassara – Kani Bonzo – Dourou (tous situés sur le plateau). Cette deuxième partie des transhumants du DIN empreinte à partir de Dourou le même axe que ceux du plateau pour regagner soit le Séno – Gondo soit le Séno – Mango.
- ✓ Le plateau Dogon : les transhumants qui gagnent le Gourma longent la falaise à partir de Dourou pour regagner le Séno Mongo à partir de Koro.
- ✓ Les régions de Gao et Tombouctou : des transhumants traversent le fleuve pour joindre le Gourma.
- ✓ Les cercles de Bankas et de Koro : des transhumants partent de la zone de Diankabou et séjournent dans la zone de Douentza (situé dans le Gourma) avant de remonter vers Okoïré pour rejoindre les bourgoutières du Delta de la zone de Konna au moment des traversées.
- ✓ Le Niger : les transhumants partent de Banglaré (au Niger) pour se retrouver au niveau de Tessit et InTillit situés dans le Gourma.

- ✓ Le BF : les transhumants quittent les zones de Selba et de Déou situés au Burkina Faso pour regagner le Séno-Mondoro et la zone de Boulikessi situés dans le Gourma.

On remarque que le manque de matérialisation et de délimitation des axes de transhumance constitue le premier manquement grave à une bonne gestion de la transhumance et du nomadisme dans le Gourma. Les axes qui ne suivent aucune logique conservatoire ne permettent pas une conciliation entre l'élevage (le nomadisme et la transhumance) et la conservation des RN et de la biodiversité. On constate sur le terrain que certains axes (ceux qui passent par la commune de Haïré par exemple) traversent la réserve des éléphants et le service de la conservation de la nature à tout le mal pour contrôler. Sur le terrain il est observable par ailleurs la présence du bétail dans les aires de conservation comme celle de Haïré dont la photo ci – dessous prise à la proximité de Boni témoigne.



5.1.6 Les impacts de la transhumance sur la conservation des RN et de la biodiversité du Gourma

L'espace pastoral étant le même qu'utilise la faune sauvage, il va s'en dire qu'il y a une compétition entre les deux entités pour l'utilisation des ressources naturelles. De ce fait, c'est la conservation qui subit les conséquences car l'élevage est jusque là considéré comme activité prioritaire. Ce tableau ci – contre donne une synthèse des différents impacts recueillis auprès des acteurs :

Table 5 : les impacts de la transhumance sur les RN et sur la biodiversité du Gourma

Impact positif	Impacts négatifs
Le seul impact positif de la transhumance sur la conservation des ressources naturelles et sur la biodiversité partagée par les différents acteurs est la diminution des méfaits des feux de brousse. En effet, avec le broutage (accentué avec le nombre massif des troupeaux transhumants), le couvert herbacé diminue beaucoup, réduisant ainsi	✓ La perturbation de la quiétude de la faune à travers le parcage des animaux dans la réserve des éléphants et les aires conservation ; ✓ La détérioration de l'habitat de la faune (mutilation d'arbre, feux de brousses, dégradation des terres et des points d'eau) ; ✓ L'augmentation de la pression sur les ressources (Braconnage, exploitation massive du fourrage herbacé et ligneux) ; ✓ La transmission des maladies comme la tuberculose, la pasteurellose et le charbon symptomatique (ont été observés par le service vétérinaire) ; ✓ Une menace sur l'existence de certaines espèces comme l'autruche qui

5.1.7 Les conséquences du manque de conciliation de la transhumance et la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma

Le manque de conciliation de la transhumance et la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma grêlé par l'insuffisance de collaboration entre les parties prenantes est à l'origine de nombreux problèmes socioéconomiques et environnementaux (difficile cohabitation éleveurs, agriculteurs, gestionnaires des aires protégées, ...). Ces problèmes sont marqués par des contraintes et conflits.

a) Les contraintes de la transhumance et de la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma

Table 6 : Les contraintes de la transhumance et de la conservation dans le Gourma

Les contraintes de la transhumance	Les contraintes de la conservation des RN et de la biodiversité
✓ Des effectifs de plus en plus importants et pléthoriques augmentant la surcharge animale sur les parcours ; ✓ Une forte monétarisation des conflits et dégâts des champs par les animaux avec des fois des solutions qui profitent peu aux vrais acteurs, notamment les agriculteurs et les éleveurs ; ✓ Une faible maîtrise de la situation sanitaire du cheptel, suite au désengagement de l'Etat et au manque de moyens des mandataires retenus dans le cadre de la prophylaxie sanitaire ; ✓ La disparition des pistes de transhumance ou de leur occupation par les champs de culture, de la faiblesse du nombre de points d'eau, notamment des mares pour l'abreuvement du bétail, de la forte thésaurisation du bétail par des éleveurs.	✓ Cohabitation bétail-faune sauvage. Le bétail domestique exploite les mêmes parcours (formations végétales, salines, points d'eau) que les éléphants créant une compétition qui va en s'accroissant avec l'accroissement des effectifs du bétail et de la faune. En outre, la cohabitation laisse présager des possibilités de contamination infectieuse entre espèces. ✓ Gestion des cours d'eau et des mares. Le milieu étant plutôt aride, l'eau est facilement objet de conflits ; l'entrée et la sortie fréquente du bétail et surtout des éléphants stimule la dégradation des berges des mares et des cours d'eau, si bien que sans entretien, les mares s'ensablent facilement et gardent de moins en moins d'eau. ✓ Prélèvement anarchique des produits forestiers. Les ressources naturelles (bois de service, ou d'œuvre, produits de cueillette, fibres, plantes médicinales et fourragères, etc.) sont exploitées de manière peu organisée ; cette situation accentue ainsi les risques de disparition des espèces vulnérables et facilite l'érosion et la déforestation. ✓ Absence d'un dispositif conséquent de gestion des habitats et de la faune. Malgré les diverses initiatives, la réserve spéciale et les aires de conservation sont peu ou pas aménagées et leur gestion est rendue difficile par l'insuffisance des moyens humains et logistiques.

b) Les conflits liés à la transhumance dans le Gourma

Le Gourma est chaque année le théâtre de nombreux conflits liés à la transhumance à cause des contraintes ci-dessus évoquées. Bien que les textes de la décentralisation (code forestier, code domanial et foncier, charte pastorale, loi d'orientation agricole et les conventions locales) permettent de trouver des solutions à tous ces conflits, il est impérieux de prendre des dispositions nécessaires vue leur actuelle exacerbation. Parmi les dispositions on peut entrevoir : i) en matière d'aménagement du territoire et de gestion des espaces, la définition d'une vocation pour chaque espace et ii) une large information et communication autour des questions liées à la problématique de la transhumance et de l'élevage.

Les différents conflits rencontrés qui peuvent être subdivisés par types, sont mentionnés dans le tableau ci – dessous.

Table 7 : Description succincte des conflits liés à la transhumance dans le Gourma

<i>Type de conflit</i>	<i>Principales causes</i>	<i>Modes de gestion</i>	<i>Fréquence</i>
Éleveurs transhumants et Agricultures	✓ Occupation des espaces pastoraux (bourtols, aires de pâturage, voies d'accès aux points d'eau) ; ✓ Dégâts aux cultures et/ou de récoltes dans les champs.	Négociation entre les 2 parties, au pire des cas intervention des autorités compétentes (administration et services techniques de l'Etat).	Moyenne
Éleveurs transhumants et Services forestiers	✓ Parcage dans la réserve et les aires de conservation ; ✓ Braconnages, feux de brousses et mutilations d'arbre ; ✓ Mauvais traitement infligé aux animaux saisis.	Application des textes en la matière.	Moyenne
Éleveurs transhumants et Services de l'élevage (PIA, SV)	✓ Absence du CIT de la CEDAO ; ✓ Non respect de la réglementation nationale (charte pastorale).		Elevée
Éleveurs transhumants et Corps habillés (Police, Douane, Gendarmerie, Forestiers)	✓ Vols de bétails ; ✓ Tracasseries administratives ; ✓ Non respect de la réglementation (fraudes et trafiques diverses) ; ✓ Dégâts humains (viols de femmes, mort d'hommes, etc.).		Elevée

Éleveurs transhumants et Éleveurs sédentaires	✓ Pertes d'animaux (les animaux locaux suivent ceux des transhumants) ; ✓ Suspicion de maladies au sein des troupeaux des transhumants. ✓ Surpâturage conduisant à des déplacements obligatoires des éleveurs résidents.	Par la sensibilisation, les Éleveurs sédentaires arrivent le plus souvent à convaincre les Éleveurs transhumants de respecter les mesures locales prises dans le sens de la gestion des pâturages.	Rare
--	--	--	------

5.2 Les mesures et recommandations pour une gestion efficace du phénomène de la transhumance dans le gourma

Table 8 : les mesures et recommandations

Mesures	Recommandations
✓ La définition d'une vocation pour chaque portion de l'espace à travers l'élaboration d'un plan d'aménagement du territoire de la zone agro écologique Gourma (Cela permettra à chaque activité d'être menée sans qu'il y ait une compétition) et l'établissement des plans d'aménagement et de gestion pour chaque espace ; ✓ L'institutionnalisation des assises nationales biannuelles sur la problématique de la transhumance et de la conservation dans l'espace Gourma malien ; ✓ La recherche approfondie sur les raisons qui poussent les transhumants, les pasteurs nomades et sédentaires à entreprendre des actions anti-conservatoires ; ✓ L'implication des acteurs clés de la transhumance (usagers des RN) et la chambre d'agriculture,	✓ La délimitation (à l'aide d'une piste péricentrale) et la matérialisation (à l'aide des signes appropriés) de la réserve des éléphants et les différentes aires de conservation ; ✓ La délimitation, la matérialisation et l'aménagement des différents couloirs de transhumance ; ✓ L'aménagement des zones d'attaches en dehors des aires protégées et la réhabilitation des puits pastoraux du Séno – Mongo (P17, puits d'Edal, ...) ; ✓ La traduction en langues locales des différents textes législatifs et réglementaires régissant la transhumance, la conservation des RN, la biodiversité, l'information et la sensibilisation des acteurs sur le contenu de ces textes de gestion des RN par l'approche CCC; ✓ La promotion des conventions locales de gestion dans la zone du Gourma qui doivent favoriser la fixation d'un quota annuel de têtes de bétail en fonction de la capacité de charge (UBT); ✓ L'application systématiques des réglementations : i) l'accord entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement du Burkina Faso sur la transhumance du 30 Avril 1988 ii) la décision A/DEC 5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO iii) la loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant charte pastorale en République du Mali et le décret N°06-430/P-RM du 18 Octobre 2006 fixant les modalités d'application de la loi N°01-004 du 27 Février 2001 et la iv)

tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de la politique nationale forestière.

la loi d'Orientation Agricole (LOA) v) le code forestier, ...

5.3 Les recommandations et suggestions pour une gestion concertée du phénomène de la transhumance dans le bloc écologique GS

Les transhumants du Mali et du BF migrent de part et d'autres de la frontière internationale suivant la disponibilité des ressources pastorales. Cet état de fait est source de conflits fréquents poussant les deux gouvernements à la signature d'un accord depuis le 30 avril 1988. Cependant, cet accord ne prévoit pas de dispositions particulières pour la prise en compte des aires protégées situées dans les zones d'accueilles. Suite à ce constat et des constats faits sur le terrain de même que suite aux réponses données par les acteurs au questionnaire qui leurs a été administré, il y'a nécessité de :

- ✓ la création d'un dispositif transfrontalier plus opérationnel (que le CGET) de concertation entre politiques, décideurs, élus locaux, pasteurs et agriculteurs et autres acteurs de la zone Gourma-Sahel (La souplesse dans la fonctionnalité d'un tel cadre permet de répondre plus rapidement aux préoccupations des acteurs clés de la conservation et de la transhumance transfrontalière) ;
- ✓ l'harmonisation des politiques (textes juridiques et réglementaires) entre les deux pays ;
- ✓ la révision de l'accord intergouvernemental liant les deux pays sur la transhumance, en date du 30 Avril 1988 en prenant en compte les aires protégées de manière spécifique et mettre en place un mécanisme de suivi de son application ;
- ✓ la mise en œuvre stricte de la décision A/DEC 5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO ;
- ✓ l'institutionnalisation d'une rencontre annuelle entre les autorités transfrontalières du Mali et du Burkina Faso ;
- ✓ l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement de la zone transfrontalière concernée ;
- ✓ la facilitation d'une collaboration des services frontaliers par l'institutionnalisation des concertations régulières (chaque six mois) ;
- ✓ in fine, la mise en place d'un mécanisme de financement paritaire et innovant des actions dans le bloc transfrontalier Gourma-Sahel.

5.4 Les enseignements tires par le stagiaire

La thématique retenue pour le stage a beaucoup profité au stagiaire qui a consolidé ses connaissances sur la zone du Gourma et mieux appréhendé la problématique de la transhumance et la conservation des aires protégées. A travers ce stage, les enseignements ci-après ont été tirés :

- ✓ La recherche de solutions durables pour les problèmes de gestion des aires protégées passe nécessairement par une recherche et une analyse conjointes et approfondies sur la thématique aux fins de mieux appréhender ses fondements ;

- ✓ La mise en place d'un mécanisme de concertation, mieux l'élaboration et la mise en œuvre judicieuse d'une stratégie de communication entre gestionnaires d'aires protégées et les services de l'élevage et de l'agriculture et les populations locales est décisive dans l'atteinte efficace des objectifs de conservation et de gestion des aires protégées ;
- ✓ Sur un écosystème donné (comme le Gourma par exemple), la transhumance n'est pas une entrave à la conservation et à la gestion des ressources, tout est question d'une bonne organisation de l'espace par un schéma d'aménagement du territoire (SAT) et un engagement ferme des parties à le faire respecter par les usagers des RN.

VI. CONCLUSION

Les aires protégées du Gourma (réserve partielle d'éléphants et les huit aires de conservation communautaire en cours de reconnaissance) ne représentent qu'environ 22% de la superficie totale du Gourma (83 000 Km²). Cela montre que le reste de la superficie (64 650 Km² soit 78%) est assez suffisant pour le développement d'autres activités comme l'élevage. Le problème est une question de volonté de la part des différentes parties prenantes et d'aménagement du territoire. On note dans le Gourma qu'il n'y a pas de problème de fourrage mais plutôt d'eau et de mobilité du cheptel.

En ce qui concerne le Sahel burkinabè, la situation est tout à fait différente car il y a un manque d'espace. Cependant, une acceptable application de la réglementation semble mettre un peu d'ordre dans cette zone. Cet ordre est fréquemment bouleversé par des délinquants et la présence de la frontière internationale.

La conciliation des objectifs de conservation de la biodiversité dans le Gourma et dans le bloc GS tout entier avec les revendications légitimes des pasteurs transhumants en termes d'eau et de mobilité passe par une prise en compte des mesures, suggestions et recommandations énumérées aux points 5.2 et 5.3 ci-dessus.

Dans l'immédiat, les projets PCVB-E, PAGEN et l'UICN doivent :

- ✓ Sécuriser les différentes aires de conservation par la réalisation des pistes périmétrale ;
- ✓ Mettre en place un comité restreint chargé de les⁶ accompagner sur la question de la transhumance ;
- ✓ Définir et aménager avec les services de l'élevage et de l'hydraulique des deux pays des points d'eau (puits citernes) au niveau des sites potentiels qui accueillent des bétails comme le P17 dans le Séno-Mango au Mali ;
- ✓ Etendre le CGET aux principaux acteurs de la gestion de l'élevage dans le bloc et trouver les voies et moyens pour rendre souple son fonctionnement en vue de répondre plus rapidement aux préoccupations de la conservation et de la transhumance transfrontalière ;
- ✓ Mettre un accent particulier sur la transhumance dans le traitement des axes de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement du bloc GS.

⁶ Le PCVBG – E et le PAGEN

BIBLIOGRAPHIE

Livres, mémoires et rapports

- ✓ Alassane SADOUE. Les rapports entre paysans et éleveurs dans le cercle de Gao. ENA. 1976.
- ✓ Abdrahamane DIALLO et Just GJESSING. Gestion des ressources naturelles : morpho – pédologie du Gourma. 1999. 28 pages.
- ✓ Dr Daniel EKLU. Membre du Panel. Commission de la CEDEAO. Le rôle des organisations régionales africaines dans le traitement des problèmes transfrontaliers : cas de la CEDEAO. Abuja – Nigeria. Juin 2007. 3 pages.
- ✓ Mamadou SARR. La dynamique foncière dans le cercle de Gourma – Rharous. 1996. 58 pages.
- ✓ Ministère de la production du Mali. Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Rurale. Projet du Gourma. 1972. 4 pages.
- ✓ Noumou DIAKITE. Le pastoralisme en 5^{ème} région. 2006. 16 pages.
- ✓ Projet de Développement de l'Élevage dans la Région du Liptako Gourma. Rapport d'Étude des Aménagements Agro-pastoraux. Juillet 2007. 146 pages.
- ✓ Nomba GANAME. les associations locales de gestion des ressources naturelles dans le gourma malien. octobre 2000. 44 pages.
- ✓ PCVBG - E. Draft de Plan d'aménagement et de gestion de l'aire de conservation de l'Inselberg de Subundou Yandu dans la commune du Haïré. 54 pages.

Documents d'archives

- ✓ Notice sur les tribus sahariennes et les touaregs de la région de Tombouctou. 1896.
- ✓ Proposition de délimitation des territoires algérien et soudanais et la transhumance des Touareg Hoggar. 1917.

Sites Internet consultés

- ✓ <http://fr.allafrica.com/stories/200908050501.html>
Ce site présente les rapports de la réunion délocalisée de la commission mixte de la CEDEAO comme celle tenue à Cotonou « la transhumance dans la sous région au cœur des échanges ».
- ✓ http://publications.cirad.fr/une_notice.php?dk=549703
Ce site expose le pastoralisme et les aires protégées en Afrique de l'Ouest. Plus spécifiquement traite le thème : « du conflit à la gestion concertée de la transhumance transfrontalière dans la région du Parc régional W (Bénin, Burkina Faso, Niger) ».
- ✓ <http://vertigo.revues.org/index761.html>
Ce site expose la gestion de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional du w par le programme ECOPAS.

ANNEXE

QUESTIONNAIRE ADMINISTRE

1. Depuis quand le phénomène de la transhumance est observé dans le Gourma?
2. Qui sont les transhumants du Gourma et d'où viennent-ils ?
3. Quels sont les animaux transhumants ?
4. A combien peut être estimé le nombre de têtes par type d'animaux transhumants par an ?
5. Quelles périodes de l'année arrivent et partent les transhumants ?
6. Existente-t-il des associations d'éleveurs ? si oui lesquelles ?
7. Quels sont les déterminants de la transhumance et de l'exploitation pastorale (raisons qui attirent les transhumants et les autres éleveurs) ?
8. Des aménagements pastoraux sont-ils réalisés ? si oui où précisément et lesquels ?
9. Les axes de transhumances existent-ils ? si oui lesquels ? sont-ils utilisés ?
10. Quelles sont les contraintes de la transhumance et de la conservation des RN et de la biodiversité dans le Gourma ?
11. Quels sont les acteurs clés de la transhumance dans le Gourma ?
12. Quels sont les conflits liés à la transhumance ?
13. Comment les conflits sont-ils gérés ?
14. Les solutions ont-elles été toujours trouvées ? quelles sont vos propositions ?
15. Le phénomène de la transhumance a-t-il augmenté dans les dix dernières années ? donner les raisons.
16. Pour chaque type de ressources convoitées (eau, pâturage par exemples), précisez l'ampleur et les enjeux de la menace.
17. Quels ont été les impacts des transhumants sur la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ?
18. Quelles maladies transmises entre faune et bétail ont été observées ?
19. Quelles sont les actions menées pour concilier la transhumance et la conservation des ressources naturelles et quels sont les résultats ?
20. Quelles mesures doit-on envisager pour concilier la transhumance et la conservation des ressources et de la biodiversité dans le Gourma ? quelles recommandations faites-vous dans ce sens ?
21. Suggestions et recommandations pour concilier la transhumance et la conservation des ressources naturelles dans le cadre de la coordination transfrontalière Mali – Burkina Faso.
22. Autres commentaires.